

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1254_ART_RD 475_ MONTMIREY-LE-CHATEAU
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU la demande du 26 septembre 2023 de l'entreprise LHTP, domiciliée 27, rue Chambertin à 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, représentée par M. Philippe LHOMME ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 475 pendant les travaux de rehausse d'une chambre de tirage en bordure de chaussée sur le territoire de la Commune de MONTMIREY-LE-CHATEAU ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 475** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Une journée de 07h00 à 18h00 entre le mercredi 04 octobre 2023 et le mercredi 18 octobre 2023 (15 jours calendaires).
Localisation	Entre le PR 7+0145 et le PR 7+0154
Restrictions	Circulation par alternat manuel par piquet K10. Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise LHTP sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.

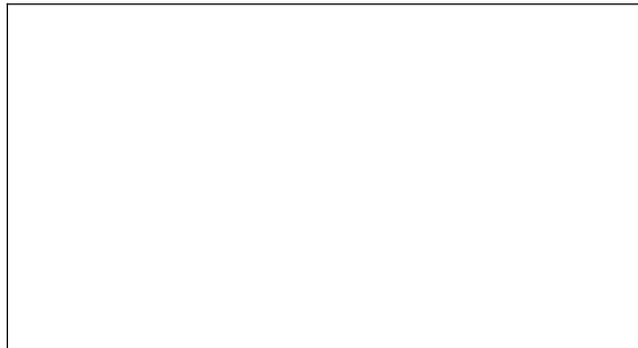
ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de MONTMIREY-LE-CHATEAU, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données personnelles qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE, chemin de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29-09-2023

ID : 039-223900010-20230928-ARR_2023_1254-AR

SLO 8922390785

cerja

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : LHOMME Prénom : Philippe
Dénomination : LHTP Représenté par :
Adresse Numéro : 27 Extension : Nom de la voie : Rue Chambertin
Code postal 21121 Localité : HAUTEVILLE LES DIJON Pays : France
Téléphone 0380581174 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lhtp@wanadoo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D475
Code postal 39290 Localité : MONTMIREY LE CHATEAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : ORANGE - SADE - SAV
Description des travaux : Réhausse d'une chambre télécom sous chaussée pour l'opérateur Orange : 1
jour de travaux
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : 04102023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation 04102023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Ciruler

Véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Demande un arrêté de circulation par alternat pour travaux sous chaussée

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : HAUTEVILLE LES DIJON

Le : 2 6 0 9 2 0 2 3

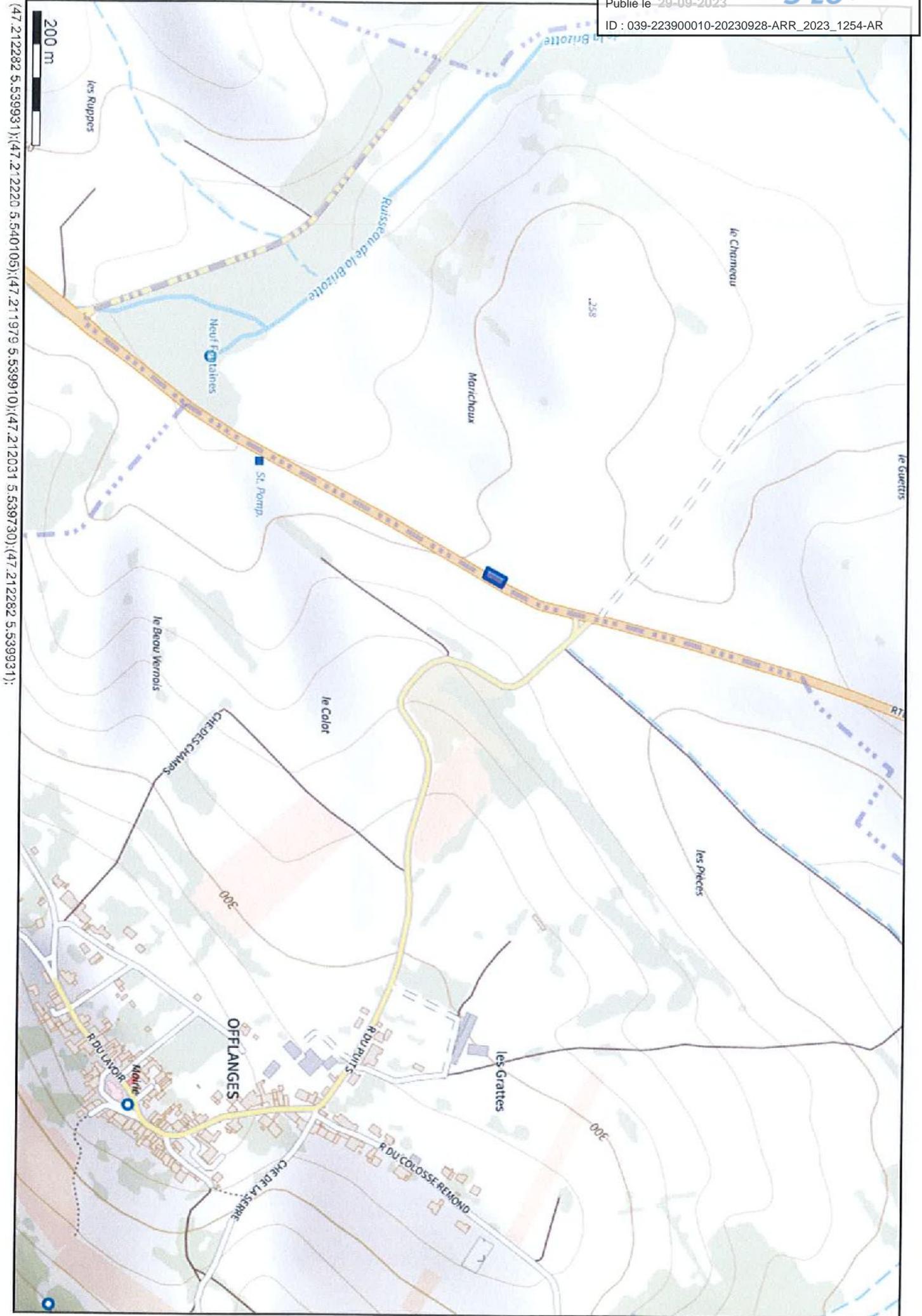
Nom : LHOMME Prénom : Philippe Qualité :

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

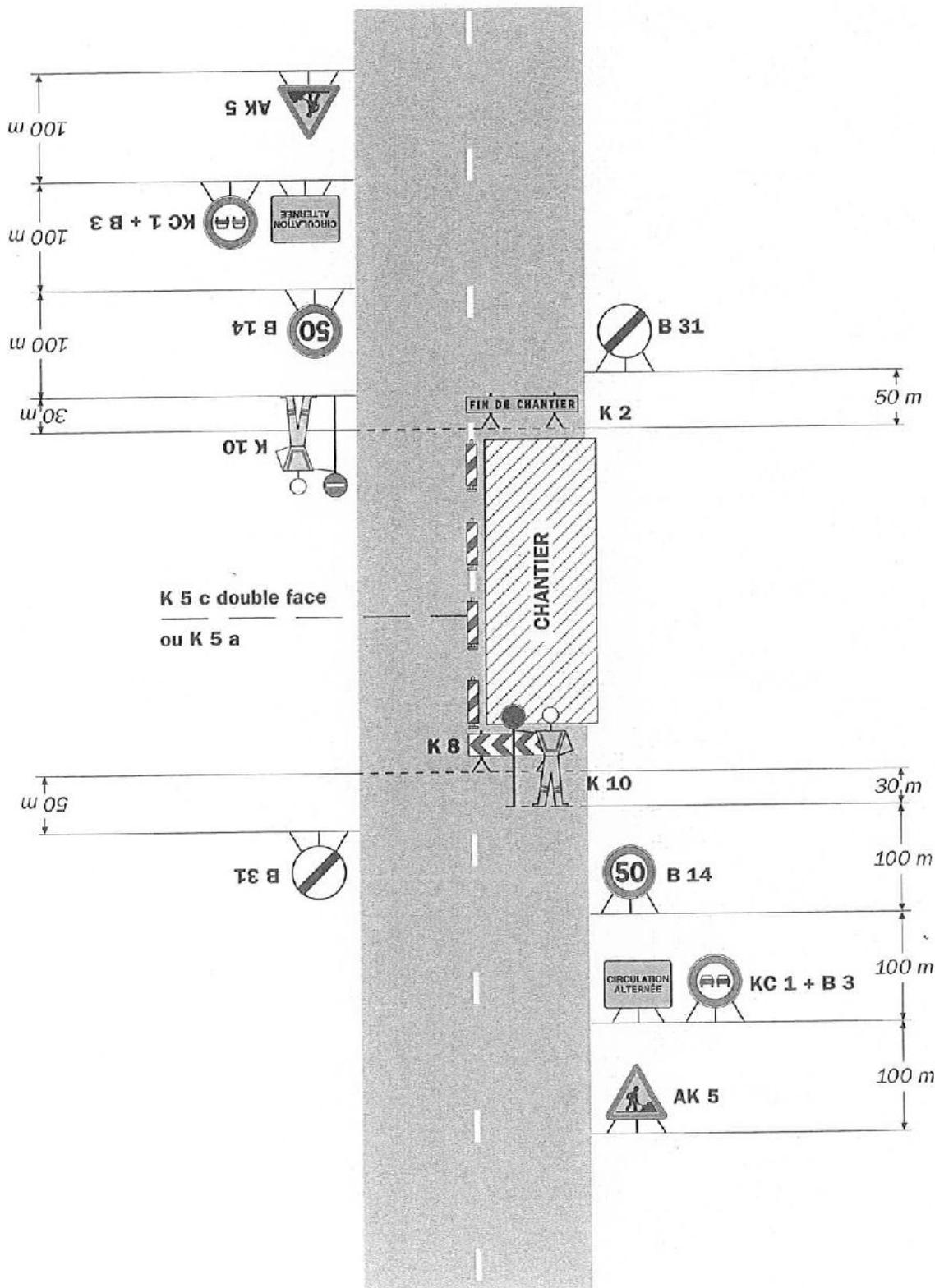
Publié le 29-09-2023

ID : 039-223900010-20230928-ARR_2023_1254-AR



Alternat par piquets K 10

Circulation alternée
 Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.